# LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPRETECTION

# CONGRES ATSR Cherbourg 2006

Benoit MARC

D.R.I.M





## Avant propos

#### La base d'un constat :

- 20 ans d'expérience en RP sur plusieurs sites nucléaires
- Certifié formateur personne compétente
   « plus de 80 personnes formées PCR »
- En interface avec des services compétents (AREVA,CEA)
- PCR de 5 entreprises dont 1 ETT
- Président réseau Alfadir



## L'objectif du propos

1. Rappel des informations relatives a la fonction de la PCR :

- Contexte réglementaire
- Conditions d'exercice
- Contenu de la formation
- Fonctions et interfaces
- Qualités requises





# L'objectif du propos (suite)

- 2. Constater les difficultés rencontrées
- 3. Proposer des voies d'améliorations
- 4. Provoquer le débat et répondre à la question:

«Les entreprises sous traitantes peuvent- t'elles assurer leur radioprotection ? »



## Contexte législatif et réglementaire

- l'article L.231-7-1 code du travail
- l'article L.1333-1 du code de la santé publique
- Le décret n°2003-296, 31/032003, relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants précise l'organisation fonctionnelle de la radioprotection :notamment la désignation et les rôles La PCR(R.231-106,R231-94-I, R231-94-II)
- L'arrêté du 26/10/2005 :
   Fixe les modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur



#### Conditions d'exercice la PCR

**Désignation:** le chef d'établissement doit désigner après avis du CHST une personne compétente en radioprotection, dés lors qu'il existe un risque d'exposition.

**Formation:** La personne compétente ne peut être désignée qu'après avoir suivi avec succès une formation, délivrée par une personne certifiée par un organisme accrédité.





## La formation

#### **10 JOURS**

- La physique de l'atome
- L'interaction rayonnement matière
- Les effets biologiques
- La détection
- La réglementation
- Les techniques et les équipements de protection
- Les études de poste
- L'utilisation des outils: codes, appareils de mesures
- **-**





## Les missions de la PCR

- L'évaluation des risques (étude de poste)
- Le Zonage
- La définition des mesures de protection et l'appréciation de leur pertinence au vu des résultats dosimétriques
- La définition des objectifs de dose collective
- La collecte et la vérification de la dosimétrie (active et passive)
- L'identification des expositions soumises à autorisation
- La définition des moyens à mettre en œuvre en cas de situation anormale
- L'information du chef d'établissement, de l'inspecteur du travail et du médecin du travail.
- La mise en œuvre des contrôles réglementaires par un organisme de contrôle agréé.
- \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*



#### Les interfaces de la PCR

- Le chef d'établissement
- Le médecin du travail
- Le CHSCT ou à défaut les délégués du personnel
- L'IRSN (et ou son laboratoire de traitement des dosimètres)
- L'inspection du travail, la DRIRE, la DGSNR
- L'entreprise agréée pour les contrôles
- Les travailleurs exposés





# Les qualités requises

- La compétence:
  - « pouvoir résoudre un problème »
- Le sens de la responsabilité « pouvoir prendre une décision »
- L'indépendance et l'autorité vis-à-vis des système de production
- La capacité de communication



## Les difficultés

- Réussir la formation
- La formation légale ne délivre ni la compétence ni le savoir faire nécessaire
- Le principe d'indépendance n'est pas toujours respecté
- 5. l'autorité de la PCR est difficile à obtenir
- 6. la récupération des informations nécessaires aux analyses de poste et au traitement de la dosimétrie
- 7. Les moyens d'exercer leur responsabilités
- 8. Exercice plus difficile pour les ETT



#### Les voies d'amélioration

#### **FORMATION:**

- Pré-requis : BAC scientifique, ou PNR
- **Probatoire**

#### **COMPETENCES:**

- Expérience RP 1an
- PR1 cat A ou B, accès
- Accompagnement par un TR

#### INDEPENDANCE:

- contrôle: ASN,CEFRI.....
- **Exigences clients et certification**



### Les voies d'amélioration(suite)

#### Récupérations:

- Améliorer l'interface service compétent/PCR
- Améliorer SISERI et les Transferts sur SISERI

#### Les moyens :

- Utilisation des moyens clients
  - Mise en commun de moyens

#### L'autorité:

Reconnaissance et mise en situation de la PCR par les clients et les autorités



## Conclusion

La fonction PCR requiert des compétences et des qualités et exige que:

- ·La formation des PCR soit plus complète
- ·Leur mise en place soit contrôlée

#### DONNER UNE RESPONSABILITE C'EST CRÉER DE LA COMPETENCE

La collaboration des services compétents clients et des PCR entreprises est un système:

GAGNANT -GAGNANT- GAGNANT





#### Proverbe ......

 Donne un poisson à ton fils il mangera un jour.
 Apprend-lui à pécher il mangera toujours »